

ORDRE DES MÉDECINS



Conseil Régional
Ile-de-France

Commission Internes et Jeunes Médecins

Lundi 15 juin 2020 à 21h00
Conseil Ile-de-France de l'Ordre des Médecins
9 rue Borromée 75015 PARIS

Sont présents aux côtés du Dr Devys, Président du CROM Ile-de-France
et sous la responsabilité du Dr Garat, en charge de la commission :
les Docteurs Bertrandon, Chardin, Fontenoy, Hugue, Lecable, Luchooman, Réa et Rigaut

Sont excusées : les Docteurs Gasman et Louis-Vahdat

Sont absentes : les Docteurs Bargui et Cacoub-Obadia



Ordre du Jour

- 1) Etat des lieux post-covid (annulations diverses...)
- 2) Calendrier des ateliers saison 2020/2021
- 3) Le point sur l'enseignement à des étudiants à la Pitié-Salpêtrière
- 4) Présentation de la fiche « l'hospitalier et l'exercice libéral » par le Dr LECABLE
- 5) Idées et questions diverses



Ce qui a eu lieu depuis la dernière réunion de la commission (13/01/2020)

- 31 janvier 2020 : Forum des internes SNDV « La déontologie : questions réponses à partir de cas cliniques » (Devys, Garat et Hugue) ;
- 18 février 2020 : atelier test « secret, information ». Etudiants La Pitié (Lecable et Garat) ;
- 28 février 2020 : « l'ordre et la déontologie à l'intention des chirurgiens » dans le cadre du séminaire du DES de chirurgie (Garat).



Ce qui était prévu et n'a pu avoir lieu

- Le 16 mars Atelier au CD 91 ;
- Le 23 mars Atelier « information » au CROM ;
- Le 7 avril Atelier Etudiants La pitié « grandeur nature » ;
- Le 27 avril Atelier au CD 78 ;
- Le 15 juin Atelier « Médecine police justice » au CROM ;
- Réunion de la commission fin mai.
- De nouvelles dates pour les interventions dans les départements seront à déterminer. Des formations peuvent être demandées au coup par coup (stagiaires de médecine générale par exemple).



Planning des lundis déontologiques saison 2020/2021

Ont été retenues les dates et thèmes suivants (affiche jointe) :

- ✓ 14 septembre 2020 : médecine, police, justice (hors vacances scolaires) ;
- ✓ 9 novembre 2020 : les écrits et leurs risques (hors vacances scolaires) ;
- ✓ 1 février 2021 : le Secret et ses pièges (hors vacances scolaires) ;
- ✓ 12 Avril 2021 : l'information et ses dérives (hors vacances scolaires) ;
- ✓ 14 Juin 2021 : médecine police justice (hors vacances scolaires).

Le responsable prendra contact courant juillet afin de définir les intervenants pour l'atelier du mois de septembre.



L'atelier du 18 février 2020

- 11 étudiants de DFASM 1 sous la responsabilité du Dr Laure DERESSE CCA en anesthésie réanimation.
- Deux intervenants : Lecable et Garat.
- Une matinée, 2 thèmes.
- Retour. Cf mail de la responsable.
- Un atelier grandeur nature était prévu le 7 avril... report à l'automne (date à prévoir).



Commission Internes et Jeunes Médecins Enseignement aux Etudiants

- Le but : l'année universitaire 2020-2021 doit nous permettre d'enseigner à 400 étudiants de DFASM 1 (4^o année).
- Sous forme d'un atelier unique d'une durée d'une demi-journée et comportant deux volets : « le secret et ses pièges » et « l'information et ses dérives ».
- 50 étudiants par atelier répartis en 4 groupes.
- le mardi pour permettre une visite rapide, entre les deux sujets, de la chambre en audience.



Schéma d'une formation

Accueil café des étudiants. Répartition nominative au préalable en 4 groupes sur 4 salles.

- de 9h à 9h45..... cas cliniques du premier sujet ;
- de 9h45 à 10h15..... débriefing du premier sujet questions/réponses/quizz ;
- de 10h15 à 10h 45..... café et visites par groupe de la salle d'audience ;
- de 10h45 à 11h30..... cas clinique du deuxième sujet ;
- de 11h30 à maxi 12h30..... débriefing du 2° sujet questions/réponses/quizz sur le sujet/questions diverses.



L'organisation en questions ?

- 8 ateliers = 8 demi-journées. **Seulement le mardi**
- Matin ou après-midi ? Deux ateliers le même jour ? À voir avec la CCA responsable
- 4 conseillers intervenants par demi journée
- Indemnisation sur la base d'une demi journée : 243,5 €



Les problèmes pratiques

- Déroulé des diaporamas cliniques comme pour les lundis : les faire parler, ne pas déborder du sujet car ça pourra être fait au débriefing ; ne pas donner la solution ;
- Réflexion sur le logiciel « Orbis » et le secret.... Garat et Hugue ;
- Le quizz questions/réponses par le biais de QCM réponses aux cas cliniques et réponses à des QCM sur les sujets ; **QCM existantes jointes mais il faudrait en créer d'autres à la bonne volonté de chaque membre de la commission ;**
- Ordinateur dédié au CROM, installation logiciel (Kahoot ou Socrative) + 4 ordi intervenants ;
- Passer par une wifi branchée sur la fibre pour éviter les pare-feux qui protègent la boite CROM ;
- La présentation du CROM en 3 fiches (pièces jointes) . Deux fiches à venir : présentations du CDOM et du CNOM. Etablissement d'un livret regroupant ces fiches et distribué, comme attendu, aux étudiants ;
- **L'atelier test sera fondamental...** La date sera précisée dès septembre.



Commission Internes et Jeunes Médecins

La fiche de P. LECABLE : Le médecin hospitalier et l'exercice libéral

Peuvent exercer une activité libérale

- Praticiens hospitaliers à temps partiel ville et hôpital
- Assistants des hôpitaux à temps plein hôpital exclusivement
- Praticiens hospitaliers temps plein uniquement dans le cadre de son activité hospitalière
- Assistants des hôpitaux à temps partiel..... ville et hôpital
- Attaché des hôpitaux à temps partiel ville et hôpital
- Contractuels à temps partielville et hôpital

Ne peuvent pas exercer une activité libérale

- Attachés des hôpitaux temps plein
- Contractuels à temps plein

Les conditions de l'exercice d'une activité libérale en EPS d'un assistant exerçant à temps plein (secteur privé)

- exercice sous le contrôle d'une commission d'activité libérale
- Contrat signé entre le praticien et l'EPS à transmettre au conseil de l'ordre
- La durée de l'activité libérale n'excède pas 20% de la durée du temps plein
- Le nombre de consultations et le volume des actes doit être inférieur à ceux de l'activité publique
- Nécessité d'avoir une RCP personnelle
- Information écrite préalable du patient sur les tarifs avec affichage sur le lieu d'exercice

L'information de l'exercice en activité libérale à l'hôpital et le contrat doivent être communiqués préalablement au CDOM au tableau duquel le praticien est inscrit.

**Ne pas hésiter à se mettre en rapport avec le CDOM
pour toutes informations concernant ce mode d'exercice
pour plus amples renseignements [R.6152-517 du CSP](#)**



Questions diverses : néant

Idées nouvelles : néant

C'est fini,

Merci pour votre participation...

Prochaine réunion de la commission lundi 28 septembre 2020